



VILLE D'ESCAUDAIN

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Mardi 14 DECEMBRE à 18 H

(Convocation en date du 8 DECEMBRE 2021)

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 24 dont 5 pouvoirs (de la question 01/05/2021 à la question 02/05/2021)
25 dont 5 pouvoirs (de la question 03/05/2021 à la question 25/05/2021)

Membres présents : 19 (de la question 01/05/2021 à la question 02/05/2021),
20 (de la question 03/05/2021 à la question 25/05/2021)

Nombre de membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz (de la question 03/05/2021 à la question 25/05/2021), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, JANICKI Céline, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. SION Michel donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, M. GIL Eugène donne pouvoir à M. GERNEZ Marc, Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme JANICKI Céline

Membres excusés : MM. TRIOUX Annick, CARPENTIER Romuald

Membres absents : MM. LOUGHANI Abdelaziz (de la question 01/05/2021 à 02/05/2021), DI GIULIO Cécile, CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme RISBOURG Dominique

Délibération n° 01/05/2021 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 2021.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 Octobre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne

pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 02/05/2021 – Budget 2022 – Ouverture de crédits d'investissement.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

- 31.000 € à l'article 2031 sous-fonction 824 « Maîtrise œuvre Groupe Scolaire »,
- 1.400 € à l'article 2051 sous-fonction 212 « logiciel socle numérique »,
- 2.500 € à l'article 2183 sous-fonction 020 « Matériel de bureau et matériel informatique »,
- 21.875 € à l'article 2183 sous-fonction 212 « Ordinateurs et écrans numériques socle numérique »,
- 2.500 € à l'article 2184 sous-fonction 020 « Mobilier »,
- 2.500 € à l'article 2188 sous-fonction 020 « Autres immobilisations corporelles »,
- 15 000 € à l'article 2188 sous-fonction 020 « achat de défibrillateurs ».

Il autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à cette inscription et précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 03/05/2021 – Personnel communal – Délibération relative au Temps de Travail (1607 h).

Le Conseil Municipal décide de fixer pour **les agents à temps complet**, la durée annuelle de travail à **1607 h**, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Il autorise :

1. La variation des cycles de travail en fonction de la nature ou des fonctions spécifiques des services afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.
2. L'annualisation du temps de travail, notamment pour les services contraints à suivre un rythme scolaire ou saisonnier. Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :
 - Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou faible activité,
 - Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour les agents à temps complet non annualisés, des durées hebdomadaires supérieures à 35 heures afin qu'ils bénéficient de jours de réduction de temps de travail (ARTT), dans les limites suivantes :

Durée hebdomadaire	37 h 30		38 h 45		40 h 00	
	h	mn	h	mn	h	mn
	7	30	7	45	8	00
Nombre total de jours sur l'année	365		365		365	
- Repos hebdomadaires	104		104		104	
- Congés annuels	25		25		25	
- Jours fériés	8		8		8	
= Nombre de jours travaillés	228		228		228	
Heures annuelles	1710		1767		1824	
Journée de solidarité	7		7		7	
Total heures réalisées/an	1717		1774		1831	
Heures travaillées au-delà de la durée légale (1607h)	110		167		224	
NB JOURS DE RTT	14,67		21,55		28	
Soit arrondi à ...	15		22		28	

Il précise que :

1. **Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel** verront le nombre de jours ARTT proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure).
2. **Les agents travaillant selon un cycle annualisé** qui dépassent les 1607 heures bénéficient de jours non travaillés. Ces jours seront programmés dans le planning d'annualisation. Ainsi les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou faible activité.
3. **Les agents à temps non complet** verront leur planning de travail calculé en référence aux 1607h effectuées par un agent à un temps complet.
4. **Les agents de la filière culturelle**, à titre dérogatoire et par homologie avec les personnels enseignants de l'éducation nationale, ne sont pas concernés par l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Le Conseil Municipal rappelle que :

1. L'organisation du temps de travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :
 - La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
 - La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
 - Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
 - L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
 - Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
 - Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.
2. Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours ARTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la [circulaire du 18 janvier 2012](#) relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

3. Des congés supplémentaires peuvent être attribués lorsque l'agent utilise ses congés annuels en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre. Ces jours de congés supplémentaires, dits "jours de fractionnement" sont octroyés de la façon suivante :
- **1 jour** de congé supplémentaire, si l'agent a pris 5, 6 ou 7 jours de congé en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre,
 - **2 jours** de congés supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congé en dehors de la période considérée.

Ces jours de fractionnement sont à prendre obligatoirement pendant l'année où l'agent les a acquis. Le report de ces jours sur l'année suivante n'est pas possible.

Il informe qu'une charte de temps de travail viendra compléter la présente délibération et précisera les cycles de travail arrêtés par service.

Il décide que les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2022** et ajoute que les leviers de négociation retenus pour accompagner la mise en place de cette loi porteront notamment sur l'augmentation du temps de travail, la revalorisation du RIFSEEP et la recherche d'amélioration de l'offre en matière d'action sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline) (20 voix).

Se sont abstenus :

PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (5 voix).

Délibération n° 04/05/2021 – Recensement de la population – Recrutement d'agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter en tant qu'agents recenseurs, des agents titulaires et contractuels sur poste permanent de la commune et précise que ces agents seront rémunérés en heures complémentaires ou supplémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 05/05/2021 – Transmission électronique des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat – Avenant n° 1 à la convention en date du 25/10/2010.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à le signer et à intervenir pour son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 06/05/2021 – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Délibération modificative.

Le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et de solliciter une subvention sur la base d'un montant de 27.096,00 €.

Il précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans l'obtention de la subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 07/05/2021 – Contrat Enfance Jeunesse – CEJ – Pivot Raismes – Escaupont – Haulchin - Thiant.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'intégration au CEJ Pivot de la ville de Louches, des communes d'Escaupont, Haulchin, Raismes, Thiant, en complément des communes d'Abscon, Bellaing, Escaudain, Haveluy et Trith-ST-Léger et autorise Monsieur le Maire à signer par avenant tout document se rapportant au CEJ Pivot.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 08/05/2021 – Construction d'un groupe scolaire et sa voie de desserte sur le site dit « Ferme Cauliez » - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Programme 2022.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention spécifique au titre de la DETR de l'année 2022 pour un montant de 1.000.000 €. Il rappelle que la Commune doit assurer une participation minimale de 30 % de la dépense subventionnable en tant que chef de file de la compétence dont relève l'investissement (article L1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il adopte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention, s'engage à financer la part communale de cette opération en l'inscrivant au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 09/05/2021 – Construction d'un groupe scolaire et sa voie de desserte sur le site dit « Ferme Cauliez » - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Programme 2022.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention spécifique au titre de la D.S.I.L 2022 à hauteur de 30% de la dépense subventionnable en € HT. Il rappelle que la Commune doit assurer une participation minimale de 30 % en tant que chef de file de la compétence dont relève l'investissement (article L1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il adopte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention, s'engage à financer la part communale de cette opération en l'inscrivant au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 10/05/2021 – Résidence du collègue – Modalités de la 2^{ème} phase de la concertation préalable.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :

- une réunion publique si les conditions sanitaires le permettent,
- la mise à disposition d'un registre au sein des locaux de la Mairie , aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- un accès à l'information via le site internet de la ville rappelant les objectifs, les modalités de la concertation,
- une sensibilisation de la population au moyen de publications,
- la possibilité pour toute personne intéressée de s'exprimer par courrier adressé à Monsieur le Maire,
- la 2^{ème} phase de la concertation préalable se tiendra du 15 Décembre 2021 au 19 Février 2022.

Il charge Monsieur le Maire de mener la concertation.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 11/05/2021 – Résidence Picasso – Rétrocession de voies à usage de stationnement et d'entrée de garage et d'espaces communs de détente propriétés d'Escaut Habitat – Classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BD n°s 230, 231, 943, 1050 et 634, auprès de Escaut Habitat et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure.

Il précise que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain, prononce le classement de ces parcelles dans le domaine public communal, impute les dépenses relatives au paiement des frais de transfert sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2151 du budget en cours et sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 12/05/2021 – Approbation de la convention relative à la pose de deux radars pédagogiques et à leur entretien ultérieur, à passer avec le Conseil Départemental du Nord.

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation de deux radars pédagogiques en agglomération et à leur entretien ultérieur.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 13/05/2021 – Approbation d'un bail de chasse communal à passer avec l'association de chasse « Sains Hubert Section Escaudain ».

Le Conseil Municipal décide d'accorder le droit de chasse de régulation et de piégeage à titre gracieux pour une durée de 3 années consécutives à compter du 1^{er} Janvier 2022 à l'association de chasse : « Saint Hubert – Section Escaudain » pour les parcelles situées :

- sur l'ancienne emprise de la Cité Faidherbe,
- au Chemin du Bois d'Hélesmes (terril Audiffret),

d'approuver le bail de chasse sur les sites et parcelles mentionnés et il autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 14/05/2021 - Approbation d'un bail de chasse communal à passer avec l'association de chasse « La Diane Saint Hubert ».

Le Conseil Municipal décide d'accorder le droit de chasse de régulation et de piégeage à titre gracieux pour une durée de 3 années consécutives à compter du 1^{er} Janvier 2022 à l'association de chasse « La Diane Saint Hubert » pour les parcelles situées :

- au Bassin au Flou,
- à la Briqueterie du ¼ de 6 heures,

d'approuver le bail de chasse sur les sites et parcelles mentionnés et il autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 15/05/2021 – Piscine Maurice Thorez – Droits d'entrée.

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs, à compter du 17 Décembre 2021 :

ENTREES	TARIFS	
	Unité	Abonnement (10 entrées)
Entrée « adultes »	2,80 €	25,00 €
Entrée « enfants de moins de 16 ans »	1,50 €	13,00 €
Entrée « enfants de moins de 6 ans » (gratuit pour les moins de 2 ans)	1,20 €	10,00 €
Entrée « accompagnant »	0,50 €	-
Comités d'entreprise		22,00€ (uniquement par 10 carnets soit 220,00€)
Ecole de natation	Abonnement pour l'année scolaire (Septembre à Juin) : 50,00 €	
Aquagym	5,00 €	45,00 €
Sauna (accès piscine inclus)	6,00 €	54,00 €

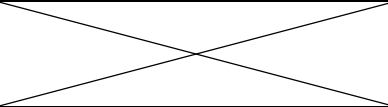
Jardin aquatique	Pour 1 enfant (10 ans maximum) et 1 ou 2 parent(s) : 6,00 € Enfant supplémentaire : 1,00 €	Pour 1 enfant : 54,00 €
Découverte du milieu aquatique (pour les enfants de 4 et 5 ans)	20,00€ (stage de 4 séances)	
Carte « abonnements »	Pour les Escaudinois : Gratuité pour la première (5,00 € en cas de renouvellement) Pour les Extérieurs : 5,00 €	

Il précise que ces droits d'entrée seront perçus par le régisseur de recettes et encaissés sur le budget communal à l'article 70631 – code fonctionnel 413 et ajoute qu'au règlement de toute entrée ou abonnement, il sera remis à l'utilisateur un ticket de caisse.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 16/05/2021 – Location de la salle de la Jeunesse et de la salle Roger Salengro – Tarifications et conditions de remboursement.

Le Conseil Municipal décide de modifier à compter du 1^{er} Janvier 2022, les tarifs de location et le montant des cautions de la salle de la Jeunesse et de la salle Roger Salengro comme suit :

	Salle de la Jeunesse	Salle Roger Salengro
Location le week-end sans les cuisines	Escaudinois : 330 € Résidents extérieurs : 560 €	
Location le week-end avec les cuisines	Escaudinois : 630 € Résidents extérieurs : 1 110 €	Escaudinois : 400 € Résidents extérieurs : 570 €
Cautions Escaudinois	300 €	200 €
Cautions Extérieurs	500 €	300 €

A la réservation, le demandeur sera tenu de verser un acompte de 50 % du montant de la location. Le solde sera versé 15 jours avant la date de location. En cas de location dans le mois, la totalité du montant sera versée à la réservation.

Il ajoute que les dégradations ou casses éventuelles seront chiffrées conformément aux tarifs fixés dans l'inventaire annexé à la présente délibération et déduites de la caution du locataire et précise qu'à compter de la date d'application de la présente délibération, en cas de désistement, le bénéficiaire est tenu d'informer par courrier, la Commune au moins 2 mois avant la date de location prévue.

Passé ce délai, le paiement de l'acompte et du solde ne seront restitués que dans les cas suivants :

- décès du demandeur, d'un ascendant ou descendant direct (fournir acte de décès et pièce faisant apparaître le lien de parenté),
- perte d'emploi (fournir justificatif),
- maladie grave (fournir certificat médical),
- hospitalisation (fournir bulletin d'hospitalisation),

- tout autre cas de force majeure, soumis à l'appréciation du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 17/05/2021 – Location de garages communaux – Modification du tarif.

Le Conseil Municipal décide de porter à 30,50 € à compter du 1^{er} janvier 2022 le loyer mensuel des garages communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 18/05/2021 –Distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes – Présentation du compte rendu d'activité de concession de GRDF pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du compte rendu d'activité de concession de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat présenté par GRDF pour l'année 2020.

Délibération n° 19/05/2021 - Distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes – Présentation du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du contenu du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat pour l'année 2020.

Délibération n° 20/05/2021 – SIDEN-SIAN – Rapport d'activité et rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et d'assainissement – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal décide de prendre note de ces rapports.

Délibération n° 21/05/2021 – Sorties culturelles et financement de spectacles dans les écoles – Subventions aux coopératives scolaires.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-dessous :

Coopératives	Sorties ou spectacles	
--------------	-----------------------	--

des écoles		Somme allouée
Ecole élémentaire Marcel Cachin	Musée du Louvre Lens (1 bus)	400 €
Ecole maternelle Marcel Cachin	Ferme pédagogique La Borderie des Fontinettes de Vieux Condé (1 bus)	350 €
Ecole Schneider	Sortie à la ferme pédagogique de Doignies (1 bus)	350 €
	Musée Archéosite de Cambrai (1 bus)	300 €
	Musée de la Coupole de Wizernes (1 bus)	500 €
Ecole Victor Hugo	Forum antique de Bavay (2 bus)	700 €
	Musée du Fort de Leveau à Feignies + Maubeuge (1 bus)	500 €
Ecole élémentaire Salengro	Musée maritime Nausicaa de Boulogne (2 bus)	800 €
Ecole maternelle Salengro	Smallicieux cité des Enfants de Lillenum de Lille (2 bus)	800 €
Ecole René Simon/Sévigné	Ferme pédagogique d'Auchy les Orchies (2 bus)	500 €
	Carrière des Peupliers d'Abscon (2 bus)	200 €
	Spectacle Angéliea	100 €
Ecole Paul Langevin	Musée Arkéos de Douai (1 bus)	500 €

Il précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses sont inscrits au budget de l'exercice en cours chapitre 65 article 65738.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 22/05/2021 – Subvention au CCAS d'Escaudain – Acompte 2022.

Le Conseil Municipal décide d'allouer au C.C.A.S. d'Escaudain un acompte d'un montant de 200.000 € sur la subvention 2022 et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 65 Article 657362 code fonctionnel 520 et que le mandatement de cet acompte interviendra en Janvier 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 23/05/2021 – Subvention aux associations locales (2) – Année 2021.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-annexé et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (donne pouvoir à M. GERNEZ Marc), PLAYE Maryse (donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier), JANICKI Céline, GALAND Mélanie (donne pouvoir à Mme JANICKI Céline), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël.

Délibération n° 24/05/2021 - Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter les biens suivants :

Date de réception	Situation du bien	Date de renonciation
23 Septembre 2021	50 rue Félicien Joly Section BA n°s107, 914 et 916	14 Octobre 2021
06 Octobre 2021	146 rue Victor Hugo Section AM n°182	14 Octobre 2021
07 Octobre 2021	10 rue Nelson Mandela Section BA n°951	14 Octobre 2021
08 Octobre 2021	8 rue Joliot Curie Section BH n°350	14 Octobre 2021
08 Octobre 2021	Rue Victor Hugo Section AL n°s404, 406, 411, 422, 427 et 487	14 Octobre 2021
08 Octobre 2021	Chemin de Lourches Section AP n°81	14 Octobre 2021
08 Octobre 2021	52 Ter rue Marceau Section BA n°490 et 491	14 Octobre 2021
08 Octobre 2021	41 rue Charles Lehut Section BA n°s59, 60 et 746	14 Octobre 2021
12 Octobre 2021	2 rue Adelson Lelong Section AX n°257	26 Octobre 2021
12 Octobre 2021	28 rue Pierre Courtade Section BH n°197	26 Octobre 2021

14 Octobre 2021	4 rue Babeuf Section AZ n°s 764 et 824	26 Octobre 2021
14 Octobre 2021	11 rue Emile Basly Section BA n°s 611 et 886	26 Octobre 2021
18 Octobre 2021	52 Coron Elise Section AX n°188	26 Octobre 2021
20 Octobre 2021	373 Avenue Jules Guesde Section AT n°57	15 Novembre 2021
21 Octobre 2021	33 Rue Paul Bert Section BB n°s 201 et 593	15 Novembre 2021
22 Octobre 2021	Rue Dixmude Section AA n°298	15 Novembre 2021
27 Octobre 2021	15 Cité Joffre Section AO n°72	15 Novembre 2021
29 Octobre 2021	19 rue Louis Blanc Section AX n°284	15 Novembre 2021
02 novembre 2021	29 Rue de Ruhla Section BD n°897	02 Décembre 2021
04 Novembre 2021	40 Allée Gaston Couade Section AN n°208	02 Décembre 2021
04 Novembre 2021	Rue Victor Hugo lot 13 Section AL n°s478, 482	02 Décembre 2021
04 Novembre 2021	6 rue Adelson Lelong Section AX n°274	02 Décembre 2021
08 Novembre 2021	141 rue Marcel Sembat Section AN n° 160	02 Décembre 2021
10 Novembre 2021	144 rue Marcel Sembat Section AN n°182	02 Décembre 2021
17 Novembre 2021	10 rue Victor Hugo Section BA n°966	02 Décembre 2021
24 Novembre 2021	69 Avenue Jules Guesde Section AO n°68	02 Décembre 2021
24 Novembre 2021	40 rue Pierre Courtade Section BH n°308	02 Décembre 2021
25 Novembre 2021	14 rue Henri Barbusse Section BH n°110	02 Décembre 2021
25 Novembre 2021	Rue des Moissons, lot n°6 Section BD n°1030	02 Décembre 2021

Délibération n° 25/05/2021 - Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions suivantes :

- 21/10/2021 : contrat de vérification périodique des installations techniques pour l'ensemble des bâtiments communaux, appareils de levage et équipements de protection individuelle passé pour 4 ans avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION à Valenciennes pour un montant global sur 4 ans de 27 476,00 € HT.

- 27/10/2021 : Contrat signé avec l'association « Compagnie Sébastien MALICET » de Douchy Les Mines pour la cession du spectacle de Noël « Malin'O Circus » à destination des élèves des classes maternelles. 3 séances prévues le 9 Décembre. Montant : 2100€ TTC.
- 16/11/2021 : contrat d'entretien du terrain de football en gazon synthétique passé avec la société ID VERDE à Bouchain pour un montant 4 855 € HT pour 17 mois.
- 24/11/2021 : Convention cadre de prêt de matériel signée avec la C.A.P.H. pour l'année 2022.
- 25/11/2021 : marché de travaux de démolition d'un bâtiment d'habitation situé au 29 rue Félicien Joly passé avec la société RENARD à Escaudain pour un montant de 44 550,00 € HT.
- 26/11/2021 : contrat de maintenance des équipements électromécaniques de l'église Saint Martin passé avec la société LEPERS & FRERES à Dompierre-sur-Helpe pour un montant annuel de 190 € HT.
- 01/12/2021 : contrat pour la mise à jour de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de l'investissement exceptionnel concernant le projet de groupe scolaire passé avec le groupement INFRA GESTION / GESCEM à Paris pour un montant de 6 025,00 € HT.
- 03/12/2021 : convention signée avec l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la jeunesse pour l'organisation des prélèvements de sang en 2022 les : 24/02, 05/05, 07/07, 08/09, 03/11, 29/12.

Fait à Escaudain, le 16 Décembre 2021

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

Affiché le 17 Décembre 2021

Le Maire,

Bruno SALIGOT.